



Années universitaires 2018/2021

## Ingénieur agronome de Bordeaux Sciences Agro en apprentissage (3 ANS)

Parcours : **ALIMENTS & NUTRITION - SANTE**

### Objectifs de la formation

La spécialisation Aliments & Nutrition Santé (ANS) répond aux enjeux actuels de la nutrition humaine, caractérisée par la demande croissante de consommateurs soucieux de leur alimentation et de leur santé.

Cette spécialisation forme des cadres scientifiques de l'industrie agro-alimentaire capables de comprendre et d'adapter l'alimentation du futur aux exigences du consommateur et des distributeurs, tout en respectant les contraintes réglementaires et scientifiques.

### Valeur ajoutée des enseignements

- Un cursus de 3 ans en alternance associant polyvalence et expertise.
- Une expérience à l'international de 4 semaines minimum réalisée dans le cadre de l'entreprise d'apprentissage
- Le partenariat avec, l'ENSCBP et KEDGE Business School : intervenants extérieurs de renommée, collaboration avec d'autres étudiants

### Public visé

- Titulaire d'un BTS, d'un DUT ou d'une Licence professionnelle (issu d'un Bac général, technologique ou professionnel).
- Jeunes de 16 à 30 ans révolus au début de l'apprentissage.
- Admis par le concours Apprentissage – Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires.

### Entreprises d'apprentissage




- Industries Agro-Alimentaires – Sociétés de conseils – Coopératives agricoles (pôle agro-alimentaire)

### Débouchés

- Ce parcours permet d'accéder aux métiers du conseil, de la Recherche & du Développement, de la réglementation, de l'analyse sensorielle ou encore du marketing et de la communication nutritionnels.

# Calendrier prévisionnel 2018-2021

	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février					
N°	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8
2018-2019 1e année												*														
	Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Aout					
N°	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
2018-2019 1e année		*	*																							
	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février					
N°	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8
2019-2020 2e année																										
	Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Aout					
N°	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
2019-2020 2e année																										
	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février					
N°	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8
2020-2021 3e année																										
	Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Aout					
N°	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
2020-2021 3e année																										

-  Période en centre de formation
-  Période en entreprise (dont 4 semaines de mission à l'étranger et les congés payés 3x5 semaines)
-  Période entreprise / centre de formation aux choix en respectant un ratio de 9 semaines en entreprise / 9 semaines en centre de formation

#### ★ AGENDA DU MAITRE D'APPRENTISSAGE :

Nov. 2018 : réunion Maîtres d'Apprentissage  
 Mars 2019 : Présentations diagnostic global  
 Sept. 2021 : Soutenances mémoires ingénieur

## Coût d'un apprenti élève-ingénieur à Bordeaux Sciences Agro

- **Durée de la formation : 3 ans** dont **65 semaines en centre de formation** et **91 semaines en entreprise** (dont 4 semaines de mission à l'étranger et 3x5 semaines de congés payés).
- **Coût de la formation** (8 000 euros) est **financé par la Taxe d'Apprentissage** versée par l'entreprise, complétée par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.
- Rémunération de l'apprenti.e basée sur un pourcentage du SMIC en fonction de l'âge de l'apprenti recruté. Coût minimum employeur de 7 200 € pour la 1e année, 12 500 € pour la 2e année et 16 000 € pour la 3e année.
- **Primes à l'apprentissage :**
  - + Les contrats **d'apprentissage** conclus dans les **entreprises de moins de 11 salariés** ouvrent droit à une prime versée par la région à l'employeur. La région détermine le montant de cette prime, qui ne peut être inférieur à **1000 € par année de formation**, ainsi que ses modalités d'attribution.
  - + **L'aide au recrutement** d'un.e premier.e apprenti.e ou d'un.e apprenti.e supplémentaire s'adresse aux entreprises de **moins de 250 salariés**. Son montant est de **1000 € minimum**.
- **Exonération des charges sociales :** En tant qu'employeur d'apprenti.e, votre entreprise bénéficie d'exonérations de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales au titre de ce contrat d'apprentissage.  
+ d'information : [portail de l'alternance](#)

## Formation réalisée en partenariat avec le CFAA 47



**Contact candidats :** [apprentissage@agro-bordeaux.fr](mailto:apprentissage@agro-bordeaux.fr)  
 Tél : 05 57 35 07 23 – 05 57 35 07 11



**Contact Entreprises :** Corinne BALMETTE, CFAA47 - [corinne.balmette@educagri.fr](mailto:corinne.balmette@educagri.fr)